

Appel à projets CHARTRES

Renaissance du quartier de la
Madeleine : Tour Aristide Briand

Cahier des charges de consultation



TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 : MAITRE D'OUVRAGE

ARTICLE 2 : LE CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

ARTICLE 3 : CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS

1. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

2. PRESENTATION DU SITE OBJET DE L'APPEL A PROJETS

3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES ET PRIX DE CESSION

3.1 Orientations programmatiques et attentes de la ville

3.2 Prix de cession

4. GOUVERNANCE

ARTICLE 4 : DEROULEMENT ET ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

1. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. ACCES A L'INFORMATION

3.1 Plateforme de la ville

3.2 Dossier de consultation

4. INDEMNISATION DES EQUIPES EN PHASE OFFRES

5. DELAI DE REALISATION DU PROJET ACCORDE AU LAUREAT

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES

1. CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

2. PROCESSUS DE SELECTION DES CANDIDATURES

ARTICLE 6 : COMPOSITION DES RENDUS

1. COMPLETEUDE

2. DOSSIER EN PHASE CANDIDATURES

2.1 Contenu et format des dossiers

2.2 Conditions de remise des candidatures

3. DOSSIERS EN PHASE OFFRES

ARTICLE 1 : MAITRE D'OUVRAGE

Nom et adresse du maître d'ouvrage :

VILLE DE CHARTRES

Contact :

Camille ROBERT- Direction Urbanisme - camille.robert@agglo-ville.chartres.fr / 02.37.91.35.79

ARTICLE 2 : LE CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Lors de l'inauguration du Parc Jacques Grand situé dans le quartier de la Madeleine à Chartres le 12 octobre 2020, le Maire, Jean Pierre Gorges, a tenu à baptiser cet écrin de verdure « Jacques Grand la première pierre » afin de rendre hommage à Jacques Grand, une figure du commerce chartrain, qui a œuvré, des années 1960 à 1980, pour le développement du quartier de La Madeleine.

Avec ce nouveau parc, la ville a commencé à remplir les objectifs qu'elle s'était fixés. À savoir valoriser l'espace afin que les riverains puissent se le réapproprier, inventer de nouveaux usages, créer une identité forte, installer des équipements de qualité, donner un sentiment de renouveau et en faire un lieu de convergence où il fait bon se poser ou flâner. Ce parc constitue la première phase du renouvellement du quartier et a permis de souligner à nouveau, la volonté municipale de rebâtir et réurbaniser le quartier de la Madeleine dans les années à venir en lien avec les enjeux de besoin en logements des 30 prochaines années. La démographie chartraine progresse, en même temps que les standards des ménages évoluent : davantage d'habitants, répartis en foyers composés de moins de personnes implique nécessairement la construction de nouveaux logements.

D'autre part, ce renouveau est aussi primordial et essentiel pour ce quartier sorti de terre au début des années soixante-dix, si l'on fait le lien avec les grands projets à venir pour l'agglomération chartraine comme notamment la ZAC du « Plateau Nord-Est ».

Enfin, quartier construit concomitamment aux grands axes de circulation et au centre urbain, cette zone est attractive grâce à sa position géographique et ses équipements limitrophes qui sont venus l'étoffer au fil des décennies. En effet, le quartier de la Madeleine est aujourd'hui un des quartiers les moins denses de la ville de Chartres (9000 habitants), et dispose d'un vivier d'emplois importants dû à sa position idéale (Centre commercial Carrefour, ZAC attenante), et ses nombreux commerces et équipements publics : bibliothèque, complexe sportif- salle de spectacle, forum, crèches, école, collège, lycée, etc. **(cf carte ci-dessous)**

Il s'agit donc d'amorcer la deuxième opération de renouvellement progressif et de recomposition du quartier afin de redonner une nouvelle image à ce secteur tout en exploitant ces atouts intrinsèques afin de maximiser son potentiel d'attractivité.

ARTICLE 3 : CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS

1. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Dans la continuité du premier appel à projet Pichard-Sablons visant à créer un lieu de vie, un cœur de quartier économique et installer / restaurer une vie résidentielle à côté d'un pôle commercial structuré, la ville entend continuer à dynamiser le quartier tout en proposant un renouvellement résidentiel progressif.

Il s'agit ici de reconvertir un vaste espace accueillant une tour d'habitation (prochainement démolie) et un équipement sportif (qui se verra transférer sur une parcelle annexe) afin d'accueillir une opération immobilière proposant une nouvelle offre résidentielle composée de logements collectifs et/ou intermédiaire (hauteur indicative : 4 niveaux sur socle + un attique limité à 60% de la surface du niveau inférieur). Il s'agit également de proposer un scénario d'aménagement qui n'obère pas la possibilité de démolir à plus long terme les barres monolithiques et les immeubles-ponts voisins. De manière générale, les offres devront répondre à un véritable besoin d'attractivité résidentiel. Ces enjeux devront se retranscrire dans les différentes propositions des groupes.

De plus, les propositions devront prévoir dans le même temps le maintien des connexions avec le parc paysager Jacques Grand.

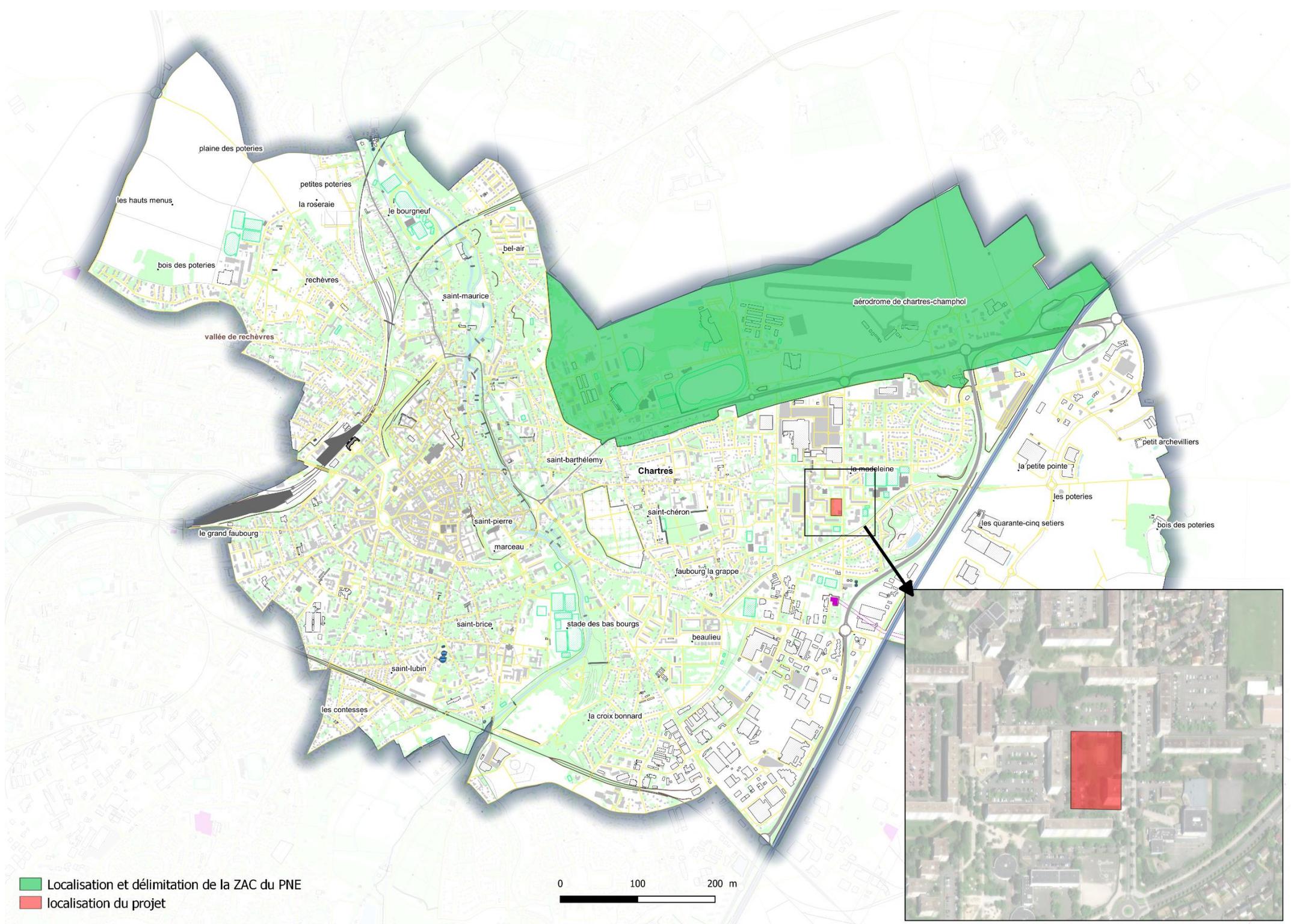
De manière générale, ce projet s'inscrit dans une stratégie de renouvellement plus large et à moyen terme : celle de la ZAC du PNE (Plateau Nord Est).

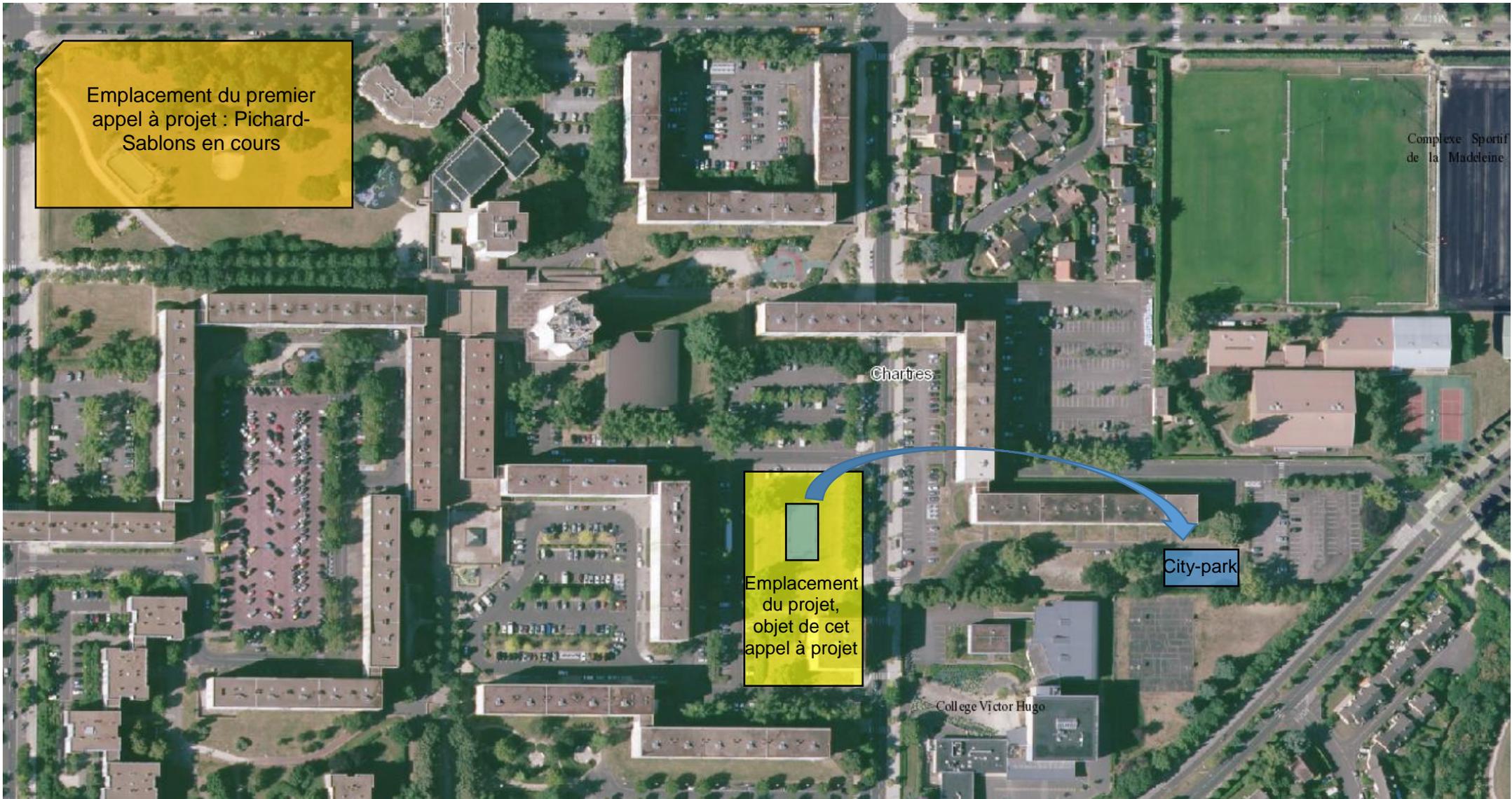
A plus long terme, la municipalité souhaiterait travailler sur la restructuration globale du quartier, en s'attaquant à la démolition des barres monolithiques et immeubles-ponts voisins afin de donner un nouveau visage à ce quartier qui serait accessible, attractif et ouvert sur la ville.

2. PRESENTATION DU SITE OBJET DE L'APPEL A PROJETS

La Ville de Chartres est propriétaire d'une partie du terrain concerné (correspondant à la parcelle CM0019), l'autre partie appartenant à Chartres métropole Habitat (correspondant à la parcelle CM0020). Ledit terrain est situé dans le quartier de la Madeleine à Chartres, non loin du cœur de la ville historique.

La fiche technique du site jointe à l'appel à projets donne les précisions nécessaires sur le site et les souhaits de la Ville de Chartres pour ce projet.





3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES ET PRIX DE CESSION

3.1 Orientations programmatiques et attentes de la ville

Comme évoqué plus haut le quartier de la Madeleine est en plein renouveau, et la volonté municipale est forte concernant la reconversion de ce quartier. C'est dans ce contexte que ce projet entend émerger et répondre aux différentes orientations programmatiques de la municipalité.

Tous les éléments programmatiques ont pour objectif de faire gagner le territoire en attractivité et en visibilité, via des propositions et des solutions calibrées, innovantes, en accord avec l'environnement du quartier ainsi qu'aux problématiques actuelles et à venir.

3.2 Prix de cession

La Ville de Chartres sera très attentive à la qualité de la programmation proposée par chacun des candidats dans le choix de son lauréat. En effet, son choix sera motivé au regard de la qualité du projet habitat et urbain, et de la répartition des aménagements publics / privés à réaliser. Prix de cession attendu par la ville environ **1 188 333.33€HT** et **prix de cession attendu par C'Chartres Habitat : 311 666.67€HT, ce qui correspond à un total de 1 500 000€HT pour l'intégralité du terrain.**

4. GOUVERNANCE

La gouvernance de cet appel à projet est assurée via un comité de pilotage, présidé par le Maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, qui a pour mission de valider les orientations et de suivre l'avancement du projet. Ce comité de pilotage est également composé de l'adjointe en charge de l'urbanisme et des travaux, de l'adjointe en charge de l'administration générale, de l'adjoint en charge des Finances et de la Prospective ainsi que des services techniques mutualisés de la ville et de l'agglomération.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT ET ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

1. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'Appel à projet lancé se déroulera en deux phases :

- Phase Candidatures : Recueil des candidatures de la part de groupements d'opérateurs et sélection des équipes autorisées à déposer une offre (4 équipes retenues au maximum) ; à cet effet, la Ville de Chartres se réserve la possibilité de procéder à une audition de tout ou partie des candidats.
- Phase Offres : Les groupements retenus devront remettre une offre détaillant le projet urbain et architectural, l'offre financière, et les garanties quant à l'intensité de l'engagement de leur équipe. La collectivité engagera librement une négociation avec un ou plusieurs groupements ayant remis une offre et pourra désigner une équipe lauréate, tout en se réservant le droit de ne désigner aucun lauréat si aucune offre ne répond à ses attentes.

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel de la consultation est le suivant :

- Phase Candidatures : du 15 mai au 23 juin 2023
- Jury de sélection des candidatures : 30 juin 2023 de 9h à 12h

- Phase Offres : du 4 juillet au 1^{er} septembre
- Jury de choix du lauréat : 12 septembre de 15h à 18h

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes sont invitées à se présenter sous la forme de groupements permettant de répondre à l'ensemble des enjeux émis par la Ville de Chartres et décrits dans la fiche technique du site. Les compétences, le rôle, le statut de chaque membre du groupement, les relations juridiques établies ou à établir entre les différents membres du groupement, devront être clairement identifiés.

Le mandataire du groupement pourra présenter une offre sur le site objet de la présente consultation. Chacun des membres de l'équipe ne pourra participer qu'à une seule candidature.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution.

Les compétences obligatoires attendues sont les suivantes :

- Mandataire : Promoteur / investisseur / constructeur. Le mandataire représentera l'équipe et en sera le garant
- Architecture
- Urbanisme
- Paysage
- Programmation

L'équipe pourra s'adjoindre d'autres compétences qu'elle jugera utiles, en expliquant leur apport au projet.

2.1 Incompatibilité – conflits d'intérêts

Le Mandataire de l'équipe a la responsabilité de s'assurer que la composition de son équipe et l'offre remise ne créent pas de conflits d'intérêts, sous peine de voir sa candidature ou son offre écartée par la Ville de Chartres.

2.2 Evolution des équipes candidates pendant l'appel à projets

La composition de l'équipe pourra évoluer entre la phase Candidatures et la phase Offres, sous réserve d'un accord préalable de la Ville de Chartres.

3. ACCES A L'INFORMATION

3.1 Plateforme de la ville

L'ensemble de la documentation nécessaire au déroulement de la présente consultation sera accessible sous format électronique via le site internet de la ville de Chartres à l'adresse : <https://www.chartres.fr/appe-projet-renaissance-madeleine> et sur la plate-forme <http://www.c-chartres-marches.fr/> : sous la référence **AAP_CHARTRES_ARISTIDE_BRIAND**

3.2 Dossier de consultation

En phase Candidatures, le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent Avis de consultation ;
- La Fiche technique du site.
- Annexe du règlement du PLU zone UM

4. INDEMNISATION DES EQUIPES EN PHASE OFFRES

Chaque équipe admise à remettre une offre finale à l'issue de la phase Candidatures mais pour laquelle l'offre n'aura pas été retenue, sera indemnisée à hauteur de 5 000 € TTC, après l'avis

favorable du Jury de concours sur la qualité de l'offre remise et sa conformité avec le cahier des charges de la consultation.

5. DELAI DE REALISATION DU PROJET ACCORDE AU LAUREAT

Le candidat ou groupement retenu, et désigné comme lauréat, **disposera d'un délai de 3 ans** à compter de la **signature qui actera l'acquisition** de la parcelle **pour réaliser les travaux**.

Par ailleurs, le dépôt de permis devra être réalisé dans la limite de 6 mois après la notification du lauréat.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES

1. CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants, non hiérarchisés et sans pondération :

- Compréhension des enjeux du site et des attentes de la ville ;
- Références, robustesse et mixité de l'équipe présentée au regard du contexte et des enjeux du projet ;
- Capacité de l'équipe à répondre aux orientations programmatiques exprimées dans le dossier de la consultation ;
- Solidité juridique et financière du groupement au regard de la taille et des enjeux du projet.
- Calendrier prévisionnel

2. PROCESSUS DE SELECTION DES CANDIDATURES

La Ville de Chartres se réserve le droit de demander aux candidats tous éléments supplémentaires et compléments qui apparaîtraient nécessaires pour la bonne compréhension des candidatures, et de procéder à une audition de tout ou partie des candidats.

Un jury sera organisé pour la sélection des candidatures. Il sera pluridisciplinaire et comprendra des représentants de la Ville de Chartres. Sa composition sera précisée ultérieurement.

A l'issue de la phase Candidatures, un temps d'échange pourra être prévu afin d'informer les candidats retenus des remarques et recommandations du jury pour la phase Offres.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DES RENDUS

1. COMPLETUDE

La complétude des dossiers constitue un critère de recevabilité des candidatures et des offres. Néanmoins la Ville de Chartres se réserve le droit de questionner les porteurs d'offres sur les documents manquants à fournir.

2. DOSSIER EN PHASE CANDIDATURES

2.1 Contenu et format des dossiers

Les groupements candidats sont invités à remettre les documents, rédigés en français, listés ci-dessous:

Livrable 1 : Présentation du groupement

- Note de motivation de l'équipe ;
- Présentation des membres de l'équipe avec lettre d'engagement ;

- Organisation de l'équipe et rôle de chacun ;
- Références de chaque membre de l'équipe (sélection de 3 références significatives).

Livrable 2 : Présentation du projet

- La compréhension des enjeux et des orientations programmatiques ;
- Le positionnement stratégique ;
- Les intentions urbaines, architecturales, paysagères, programmatiques, environnementales, y compris les innovations envisageables: tous éléments que les candidats jugeront utiles à la compréhension de leur projet (plan, esquisse, plan masse, etc.).
- La méthodologie de projet ;
- Les liens et les modalités de fonctionnement entre l'équipe et la Ville de Chartres.
- Le calendrier prévisionnel
- Des exemples de projets similaires réalisés

Livrable 3 : Capacités économiques, financières, techniques

Pour chacun des membres du groupement :

- Chiffres d'affaires ;
- Etats financiers des trois derniers exercices clos ;
- Formulaire K-Bis ;
- Le cas échéant, une estimation du niveau des engagements des investisseurs et financeurs pressentis pour le projet, ainsi que les modalités juridiques de ces engagements ;

2.2 Conditions de remise des candidatures

Les candidats sont invités à remettre leur dossier uniquement sous la forme dématérialisée, sur la plateforme <http://www.c-chartres-marches.fr/> sous la référence **AAP_CHARTRES_ARISTIDE_BRIAND**

Les dossiers pourront être déposés jusqu'au 23 juin 2023 A 18H. Les dépôts au-delà de cette date butoir, sauf cas de difficultés techniques liées au fonctionnement de la base de données, seront rejetés et aucune autre offre de dossiers ne pourra être acceptée.

A noter, le jury de sélection des candidats pour la phase offre se réunira le 30 juin de 9h à 12h.

3. DOSSIER EN PHASE OFFRES

Les documents suivants seront a minima demandés, toutefois chaque groupement sera libre de transmettre tout autre document qu'il jugera utile pour la bonne compréhension du projet :

- Dossier explicatif du projet (programmation, organisation et fonctionnalités, choix architecturaux et esquisses, innovations, etc) avec des illustrations (coupes, façades, perspectives 3D, etc).
- Dossier juridique et financier, avec répartition des différents maîtres d'ouvrage et investisseurs, par type de programme le cas échéant, bilans de l'opération avec charges foncières et/ou loyers proposés, plans prévisionnels de trésorerie, modalités de gestion, etc.
- Dossier développant les modalités de mise en œuvre avec la ville, les partenaires et les habitants, le planning détaillé de l'opération, etc.

Les conditions de remise des offres seront les mêmes que celle précisées en phase candidature à l'exception qu'un **code confidentiel** sera transmis aux groupements retenus afin que ces derniers puissent déposer leur offre.

Les dossiers pourront être déposés jusqu'au 1^{er} septembre 2023 A 18H. Les dépôts au-delà de cette date butoir, sauf cas de difficultés techniques liées au fonctionnement de la base de données, seront rejetés et aucune autre offre de dossiers ne pourra être acceptée.

Le jury de sélection du projet final se réunira le 12 septembre de 15h à 18h.